



Condamnation apparition b2

Par **HelpStudenCondamn**, le **17/04/2019** à **14:27**

Bonjour,

Je me tourne vers vous aujourd'hui car j'ai besoin de réponses et j'ai beaucoup de mal à en obtenir. Etant étudiant j'ai été condamné en mars 2017 pour violences aggravées (alcool, usage d'arme, contre les forces de l'ordre) cela fait peur ainsi mais pour faire simple j'ai tiré avec un pistolet à billes bourré par la fenêtre de ma collog et manque de chance les policiers étaient de passage à ce moment là ...

S'en ai suivi une arrestation musclée, une longue garde à vue et une comparution immédiate. Je ne remets pas du tout en cause ma condamnation je suis un abruti finis d'avoir fais ça. Suite à cette condamnation je poursuis mes études, je suis actuellement en master 2 et en stage de fin d'études, j'aimerais poursuivre par un Volontariat International en Entreprise sauf que ces contrats sont régis par business France et ces personnes ont accès au b2.

Lors de ma condamnation je ne sais même pas si mon [avocat](#) comis d'office à demandé le non affichage au b2. J'ai eu du sursis et une mise à l'épreuve d'1 an et demi. J'ai été au bout de cette mise à l'épreuve sans aucun problème. La dame du SPIP que j'ai appelé ce soir au sujet de l'effacement du b2 m'a dit "Vous aviez un casier vierge avant cette condamnation, suite à la mise à l'épreuve votre b2 sera vierge" j'ai du mal à y croire à la vue de toutes mes recherches sur internet ... Elle me conseille de me tourner vers le tribunal pour obtenir la consultation du B2 mais je pense plutôt écrire directement au procureur pour un effacement ...

Qu'en pensez vous ? De plus y a t il un quelconque moyen d'accélérer la procédure ? Ecrire au tribunal plutôt qu'au procureur ? Essayer de trouver un "piston" ?

Merci d'avance à toutes et à tous pour vos réposnes.